

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Absents : 11
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 6
Votants : 23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-huit juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud (*départ après la question 21 ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*).

EXCUSES : Mmes BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/120

OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – APPROBATION DU CONTRAT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la crise sanitaire, économique et sociale qui a frappé et frappe toujours notre pays, et l'importance de la mobilisation de l'échelon territorial et des intercommunalités à la réussite du plan de relance de l'économie nationale qui a été élaboré ;

CONSIDERANT la méthode de contractualisation proposée par l'Etat avec les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : contrats ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, engageant les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux (2021-2026) ; leur rôle de « contrat intégrateur » de contrats existants sur le territoire (ex : intégration des CTE, du programme Petites Villes de Demain, etc.) ; et l'intérêt et l'engagement de la CCVUSP dans la contractualisation d'un CRTE ;

CONSIDERANT les conclusions du diagnostic territorial ; la stratégie de transition élaborée dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique ; l'organisation de rencontres avec les différentes maîtrises d'ouvrage publiques de la vallée (dans un but de recensement des projets structurants à venir), une stratégie territoriale transverse a pu être élaborée et :

- Déclinée en orientations stratégiques :
 - o Orientation 1 : Faire de l'environnement le moteur de la transition économique et touristique :
 - Transition touristique ;
 - Transition économique ;
 - o Orientation 2 : Renforcer l'autonomie du territoire :
 - Consommation et production d'énergie ;
 - Agriculture, élevage et alimentation ;
 - Economie circulaire et gestion des déchets ;
 - Gestion innovante de la ressource en eau ;
 - o Orientation 3 : Développer les services à la population et l'offre numérique du territoire :
 - Santé, social et bien-vivre ;
 - Formation, emploi et logement ;
- Traduite par un programme d'actions évolutif en cours d'élaboration avec les services de l'Etat (pour la période 2021-2022) dans le cadre du plan de relance ;

CONSIDERANT le planning de la mission nationale *Contrat de Relance et de Transition Ecologique* et la signature requise dans le courant de l'été 2021 d'un engagement entre l'intercommunalité et l'Etat (sous forme de protocole d'intention a *minima* ou d'un *Contrat de Relance et de Transition Ecologique* finalisé) ;

Entendu l'exposé,

Et afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Madame la Présidente à signer et à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics ou privés intéressés et de signer tous les documents qui seraient la suite de la présente décision.

Après délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition précitée,
- **AUTORISE** la Présidente à signer ce contrat et les documents nécessaires.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

